



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

La relâche avec le CIT Laurentides : des déplacements à bas prix

Sainte-Thérèse, le 16 février 2017 – Le Conseil intermunicipal de transport Laurentides est heureux d’annoncer à sa clientèle étudiante qu’encore cette année, la Passe-Temps sera valide durant la semaine de relâche des commissions scolaires de la Seigneurie des Mille-Îles et de la Rivière-du-Nord, soit du 27 février au 3 mars.

De façon générale, la Passe-Temps permet à ses détenteurs des déplacements illimités sur le réseau du CITL les soirs de semaine, les fins de semaine et les jours fériés, pour seulement 16,75 \$ par mois. Destinée principalement aux étudiants du secondaire, il apparaît naturel de la rendre également effective durant la semaine de relâche, une période pendant laquelle cette clientèle se déplace beaucoup.

S’agissant d’un titre de transport mensuel, l’achat de la Passe-Temps de février sera nécessaire pour se déplacer jusqu’au 28 février, et l’achat de celle de mars sera requise pour la suite.

Pour plus d’informations, appelez au 450 433-7873, ou écrivez à citl@citl.qc.ca.

-30-

À propos du CITL

Né du regroupement, en 2004, d’organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu’à l’adoption de modes de vie respectueux de l’environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd’hui une population de 372 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l’île de Montréal.

Source : Conseil intermunicipal de transport Laurentides
Sophie Ouimet, adjointe aux communications
450 430-3011 poste 246